

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
15/07/2020

Dossier complet le :
15/07/2020

N° d'enregistrement :
220-9921

1. Intitulé du projet

EYSINES -RUE DU BLEU - AMENAGEMENT DE VOIRIE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

BORDEAUX METROPOLE

Nom, prénom et qualité de la personne

M. BOBET, PRESIDENT DE BORDEAUX METROPOLE

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

2	4	3	3	0	0	3	1	6	0	0	0	1	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
6 a)	REQUALIFICATION D'UNE VOIE EXISTANTE

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La rue du Bleu est un chemin rural situé dans un secteur en plein développement. Cette urbanisation nécessite une requalification de cette voie afin de proposer un cheminement sécurisé à tous les modes de déplacement ainsi qu'une offre de stationnement.

La création de la route de Lacanau, il y a plus de 10 ans a scindé en 2 parties la rue du bleu d'origine ainsi que la rue des graves. Les services de l'état ont créé, comme ils s'y étaient engagés, il y a 4 ans, une voie nouvelle reliant la rue du bleu à la rue des graves. Depuis la totalité de ce tronçon (rue du bleu d'origine, voie nouvelle créée par les services de l'état et l'ex rue des graves) est dénommé rue du BLEU.

L'objet de la demande concerne les tronçons non aménagés à savoir

Rue du Bleu (partie 1): rue du Bleu d'origine -

Ru du Bleu (Partie 2): Ex rue des graves

4.2 Objectifs du projet

Requalification de la voie dont les objectifs principaux sont:

* Pour la rue du bleu d'origine (partie 1)

- Travailler dans les emprises proposées par l'emplacement réservé T1763 grévant les propriétés privées
- Passage de la voie en sens unique afin de proposer du stationnement public et d'intégrer un double sens cyclable
- offrir des cheminements piétons sécurisés

* Pour la rue du bleu ex rue des graves (partie 2)

- Travailler dans les emprises proposées par l'emplacement réservé T1768 grévant les propriétés privées
- conservation du double sens avec création de trottoirs normalisés pour les PMR
- Intégration de places publiques de stationnement
- Instauration d'une zone 30
- Sécurisation du carrefour Bleu/Peyreyres/Montalieu

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La réalisation des travaux se fera en 2 temps:

- 1 enfouissement des réseaux électriques
- 2 réalisation des travaux d'infrastructure

Durée des travaux estimée à 3 mois pour la rue du Bleu partie 1 et à 2 mois pour la rue du Bleu partie 2.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation, cette voie actuellement en double sens passera en sens unique sur la première partie . Cela permettra de proposer un contre sens cyclable , des cheminements piétons sécurisés ainsi que du stationnement public. Dans la partie n°2 de la rue du bleu, cette voie restera en double sens avec la création de quelques places de stationnement. Les trottoirs seront aménagés et la voie publique sera partagée par la création d'une zone 30.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune procédure administrative

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Rue du Bleu partie 1: Longueur de la voie: 300 Largeur de la voie: 9	mètres (m)
Rue du Bleu partie 2: Longueur de la voie: 150 Largeur de la voie: 10	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune d'Eysines
Rue du Bleu

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il : **Oui** **Non** **Lequel/Laquelle ?**

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?

En zone de montagne ?

Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?

Sur le territoire d'une commune littorale ?

Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?

Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?

Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

Dans une commune
couverte par un plan de
prévention des risques
naturels prévisibles (PPRN)
ou par un plan de
prévention des risques
technologiques (PPRT) ?

Si oui, est-il prescrit ou
approuvé ?

Dans un site ou sur des sols
pollués ?

Dans une zone de
répartition des eaux ?

Périmètre de protection rapproché de la zone de captage "Cantinolle"

Dans un périmètre de
protection rapprochée
d'un captage d'eau
destiné à la
consommation humaine
ou d'eau minérale
naturelle ?

Dans un site inscrit ?

**Le projet se situe-t-il, dans
ou à proximité :**

Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

D'un site Natura 2000 ?

D'un site classé ?

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources			
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel			
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Est-il susceptible
d'avoir des
incidences sur les
autres zones à
sensibilité particulière
énumérées au 5.2 du
présent formulaire ?

Engendre-t-il la
consommation
d'espaces naturels,
agricoles, forestiers,
maritimes ?

Est-il concerné par
des risques
technologiques ?

Risques

Est-il concerné par
des risques naturels ?

Engendre-t-il des
risques sanitaires ?
Est-il concerné par
des risques
sanitaires ?

Engendre-t-il des
déplacements/des
trafics

Nuisances

Est-il source de
bruit ?
Est-il concerné par
des nuisances
sonores ?

Engendre-t-il des odeurs ?

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

Engendre-t-il des vibrations ?

Est-il concerné par des vibrations ?

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?

Est-il concerné par des émissions lumineuses ?

Engendre-t-il des rejets dans l'air ?

Engendre-t-il des rejets liquides ?

Si oui, dans quel milieu ?

Emissions

Engendre-t-il des effluents ?

Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?

Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?

**Patrimoine /
Cadre de vie
/ Population**

Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à requalifier la voie existante et déjà imperméabilisée. Le réseau d'assainissement sera complété afin d'améliorer la gestion des eaux de surface.

Cet aménagement permettra un développement des modes doux dans un milieu ultra-urbain et mieux canaliser le stationnement.

Il n'y a donc aucun impact négatif sur l'environnement

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
NEANT

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à LE HAILLAN

le, 30 JUIN 2020

Signature


BORDEAUX MÉTROPOLITAIN
PÔLE TERRITORIAL OUEST
Direction du développement et de l'aménagement
Directeur
Laurent Lemaître

Eysines- Rue du Bleu- Photographies



Photo n°1



Photo n°2



Photo n°3



Photo n°4



Photo n°5



Photo n°6

Commune: EYSINES

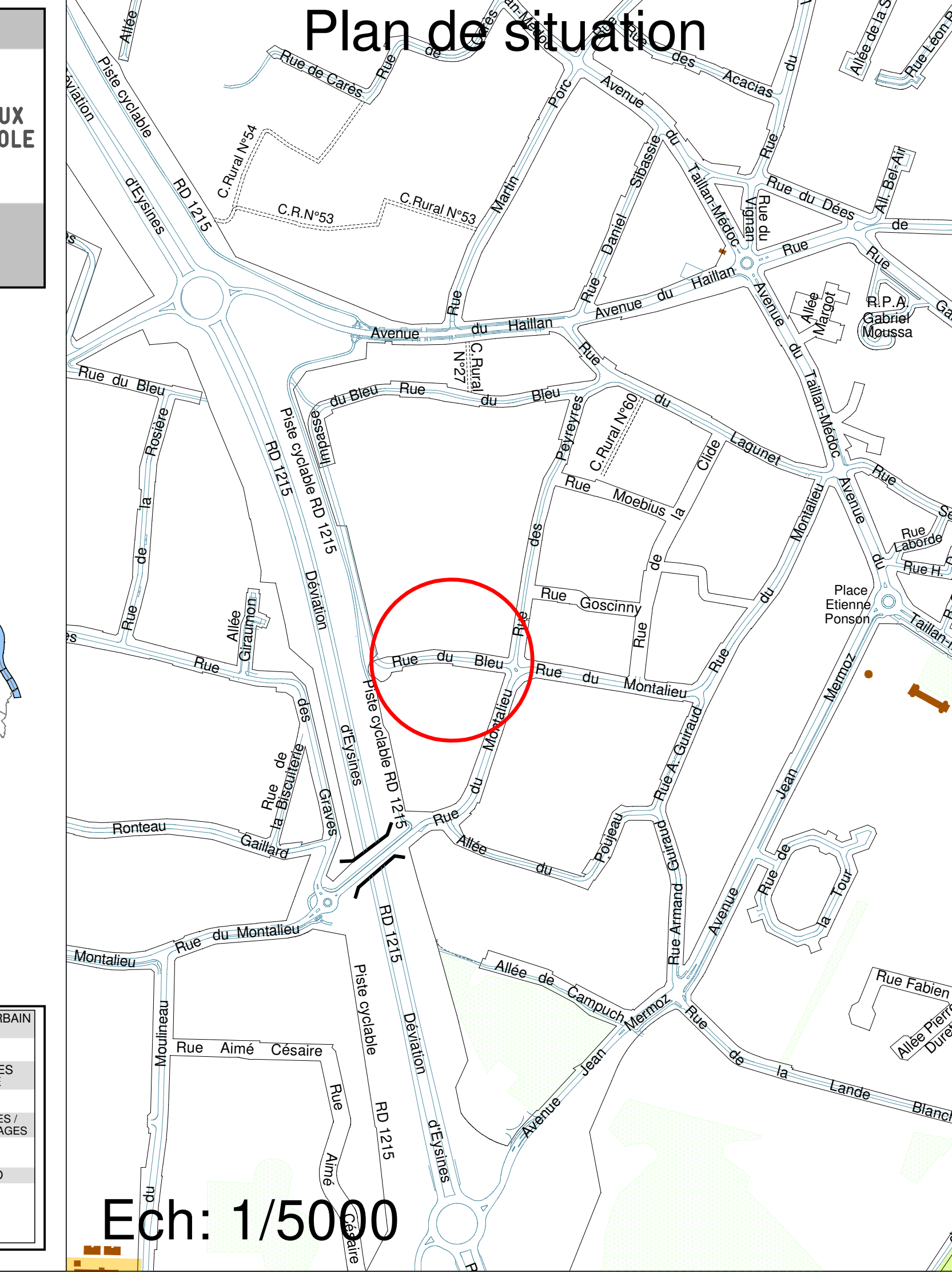
Rue du BLEU (Partie 2)
(section RD1215-Peyreyres)

AMENAGEMENT DE VOIRIE

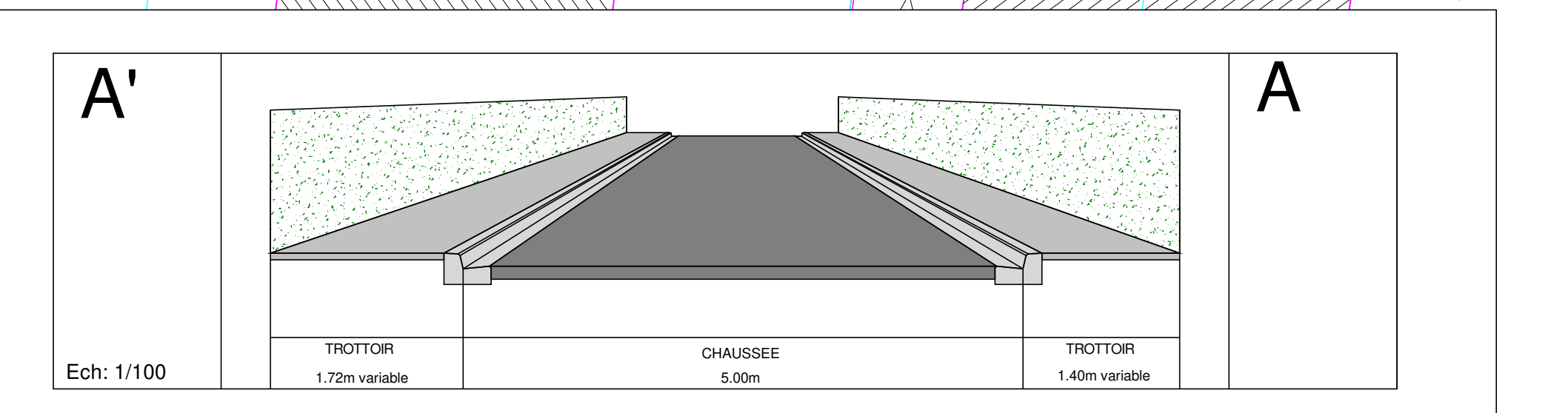
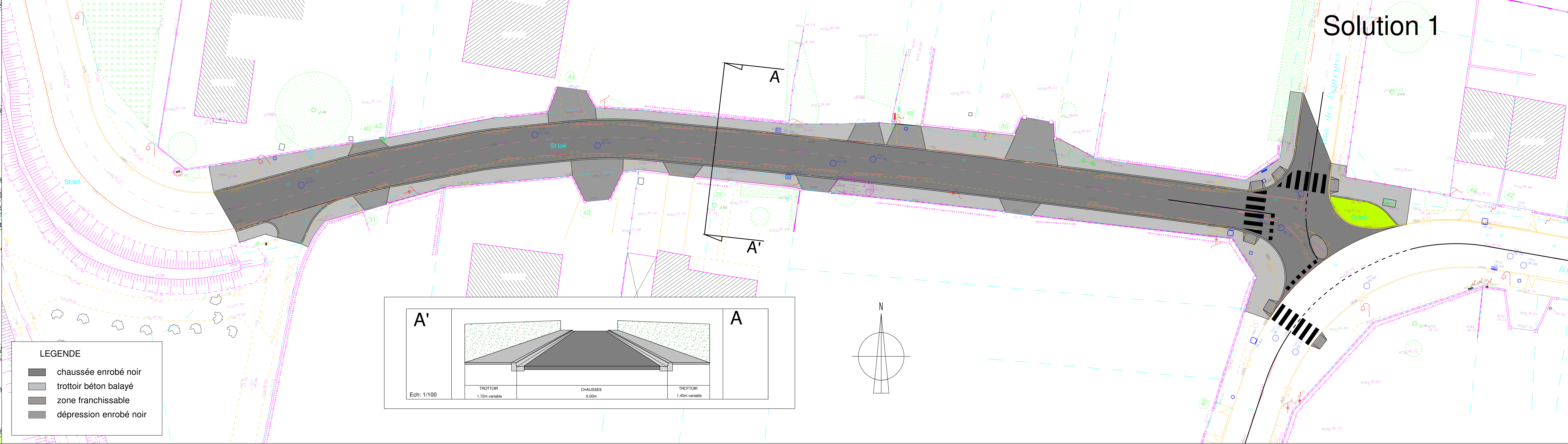
ETUDE PRELIMINAIRE

Echelle: 1/200

DIRECTEUR DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT Laurent LEMAITRE	CODE ETUDE : Rue du Bleu partie II 22-01-2020	DATE : 05-09-2019
	MODIFICATIONS : a : première proposition du 05-09-2019 b : modifier le 06-01-2020 (carrefour) c : d : e : f : g : h :	
Pole Territorial Ouest Bâtiment Péage 10112, Avenue des Sablilles 33185 LE HAILLAN	SERVICE AMENAGEMENT URBAIN CHEF DE PROJET Eric FALGERE CHEF DU SERVICE ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE Xavier DUTHIEL CHEFS DES CENTRES ETUDES / PROJETS / RESEAUX ET PAYSAGES Michel BERTHOUD Nicolas MULLON Anne VILAMÉLÉ	
TEL : 05 35 31 97 50 FAX : 05 35 31 97 51 ddaouesi@bordeaux-metropole.fr	EQUIPE PROJET - SEMO Charge de projet Thierry DESBIÈYES Clément CHAMBON	



Ech: 1/5000



LEGENDE

- chaussée enrobé noir
- trottoir béton balayé
- zone franchissable
- dépression enrobé noir

